

**PROJET DE
CONSTRUCTION
DE LA STATION
D'ÉPURATION
COMMUNAUTAIRE
À LA ROCHE-SUR-YON**



Projet de construction de la station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon

Réunion publique de clôture de la concertation // 21 février 2023

Le 11/05/2023, à 14h00, a eu lieu la réunion publique d'information de la commune de La Roche-sur-Yon, au sein de la salle polyvalente de la commune de La Roche-sur-Yon, au 10 rue de la République, 85200 La Roche-sur-Yon.



Jean-Baptiste POINCLOU
Animateur - Modérateur de la réunion

Déroulé de la réunion

De 19h à 21h

- **Rappel du projet**
 - /// Echanges avec le public
- **Premiers enseignements de la concertation**
 - /// Echanges avec le public
- **Conclusion**

Les intervenants en tribune

☛ Luc BOUARD

Président de La Roche-sur-Yon Agglomération

Maire de La Roche-sur-Yon

☛ Anne AUBIN-SICARD

Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération

1^{ère} adjointe de La Roche-sur-Yon

☛ Thierry GANACHAUD

Vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération

Maire de Nesmy

☛ Alexandra GABORIAU

Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération

Maire de Thorigny



Luc BOUARD
Maire de La Roche-sur-Yon
Président de La Roche-sur-Yon Agglomération



Mireille AMAT et Serge QUENTIN

Garants de la concertation

Mireille AMAT



mireille.amat@garant-cndp.fr

Serge QUENTIN



serge.quentin@garant-cndp.fr

Garant.e.s de la concertation

Rappel du projet

Le site actuel : la station d'épuration de Moulin-Grimaud

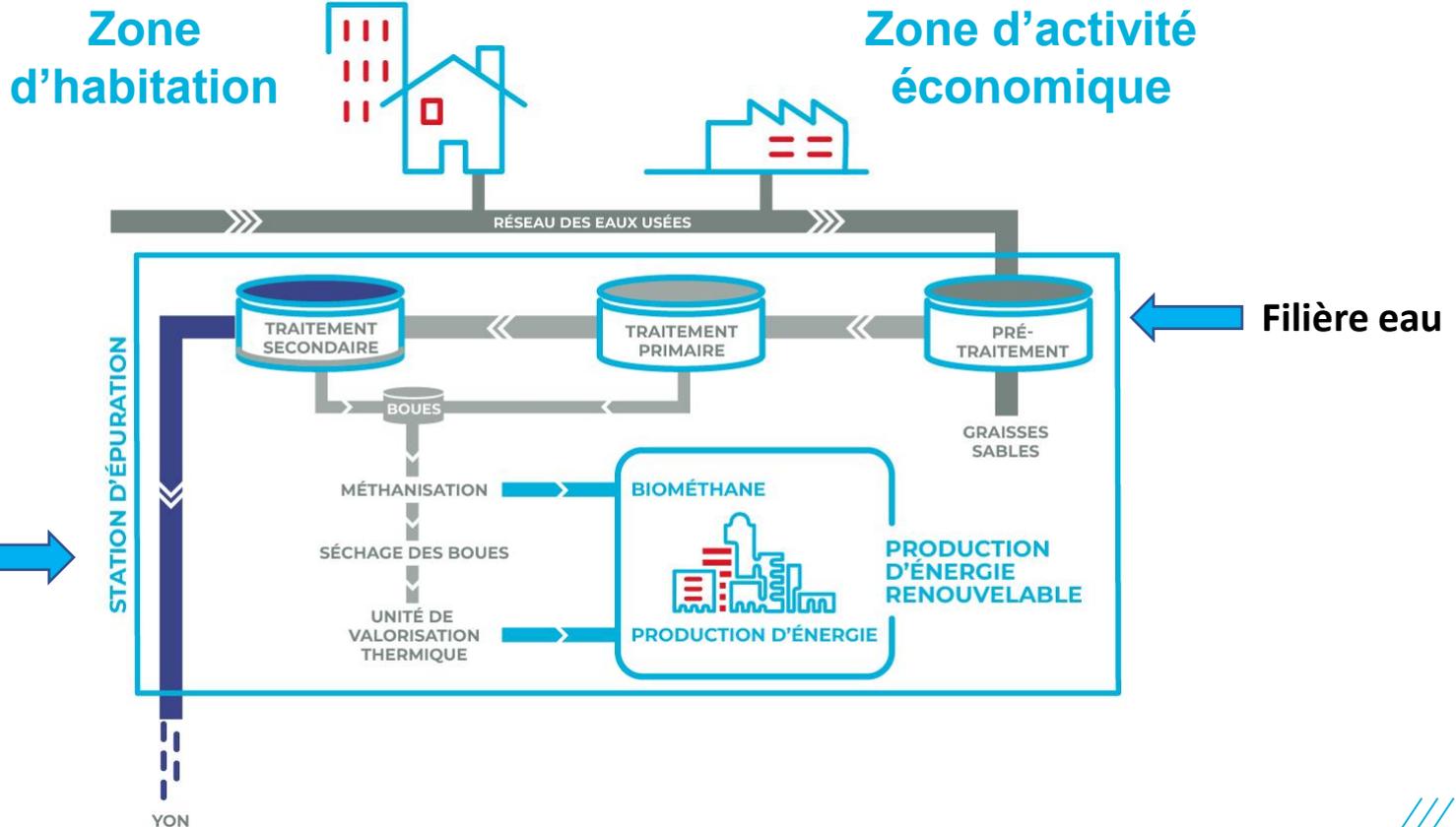


Les ambitions de La Roche-sur-Yon Agglomération

Disposer d'une installation :

- ☛ **Fiable** avec des équipements éprouvés, sécurisés et performants, exemplaire au niveau énergétique, pour laquelle les coûts d'exploitation sont maîtrisés
- ☛ **Evolutive et adaptable** aux évolutions réglementaires et à la démographie future du territoire
- ☛ **Modulaire** permettant de faire face aux variations de charge des différents intrants
- ☛ **Pédagogique**, permettant de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux: préservation des milieux récepteurs, des ressources énergétiques, des espaces naturels, etc.
- ☛ **Intégrée dans son environnement immédiat**

Le fonctionnement de la future station



Coût et financement

- Coût : estimation entre **80 et 90 millions d'euros**
- Sollicitation de plusieurs partenaires financeurs :
l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'ADEME,
la Région et le Département
- Recours à un marché public global de performance
(MPGP) pour la conception, la construction et
l'exploitation

Un marché public global de performance pour la conception, la construction et l'exploitation

La Collectivité définit un cadre à respecter dans le Dossier de Consultation :

- Capacité de traitement
- Normes de rejet
- Orientations pour la filière eau
- Destination des boues
- Parcelles à construire
- Accès
- Limitation des nuisances
- Intégration architecturale et paysagère, ...

La concertation s'inscrit dans la définition de ce cadre

- Au stade de l'élaboration de leur offre, **les candidats conçoivent une solution technique complète correspondant au cadre défini** : choix des process, dimensionnement fin, implantation des installations, plans, ...

Points clés retenus pour la réussite du projet :

- Les traiteurs d'eau sont invités à présenter **leurs meilleures solutions techniques et leurs dernières innovations**
- **La Collectivité impose des objectifs de performances** : efficacité énergétique, incidence écologique, qualité de service, niveau d'activité, ...
- Cette forme de marché permet le recours à une **procédure négociée** : optimisation de l'investissement réalisé
- L'installation est **exploitée pendant 6 ans par le constructeur** : assurance de la bonne mise en place des process et de leurs routines d'exploitation
- **Un seul interlocuteur** pour la Collectivité tout au long du projet : conception, construction et exploitation

Le calendrier

Candidatures, offres,
dépouillement, Auditions,
négociations
(délai : 13 mois)

Instruction du dossier
(délai : 16 mois)

Travaux
(délai : 24 mois)

Mise au point, mise
en régime, mise en
observation, essais
de garantie
(délai : 10 mois)

/// 2023

/// 2024

/// 2025

/// 2026

/// 2027

/// 2028

9 janvier au
21 février 2023

**Concertation
préalable**

Mars
2023

**Lancement du
Marché Public
Global de
Performance
(MPGP)**

Fin mars
2024

**Choix du
concepteur
- réalisateur -
exploitant**

Juin
2024

**Dépôt du
dossier
réglementaire**

Début
novembre 2025

**Obtention
de l'arrêté
et début des
travaux**

Début
novembre
2027

**Mise en
service
du nouvel
équipement**

Septembre
2028

**Réception
définitive**

Temps d'échange

Les premiers enseignements de la concertation

Les objectifs de la concertation pour le maître d'ouvrage

- Présenter au public le projet
- Recueillir les observations et les propositions du public sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques le plus en amont possible
- Enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés par le public

/// Concertation préalable **du 9 janvier au 21 février 2023 inclus**

La place de la concertation dans le processus décisionnel

/// 2023

9 JANVIER AU
21 FÉVRIER

Concertation
préalable

21 MARS

Publication du
bilan des garant

FIN MARS

Publication du dossier de
consultation des entreprises
où les résultats de la
concertation pourront être
intégrés

/// 2024

MARS

Attribution du marché
public global de
performance (MPGP)

/// 2025

Enquête publique

Le dispositif d'information et de contribution

S'informer	Contribuer
<ul style="list-style-type: none">Le dossier de concertation et sa synthèse (dépliant) : téléchargeables sur le site internet et disponible dans les lieux de vie du territoire et lors des rencontresLe site internet : concertationstep.rsya.frUn document pédagogique expliquant le cycle de l'eauPublication des présentations et des comptes-rendus des réunions de la concertation sur le site internet	<ul style="list-style-type: none">Des registres papiers dans les mairies de l'agglomérationDes dépliant avec coupon T détachableFiches contributions lors des rencontres de proximité sur le marchéPar mail via une adresse mail dédiée sur le site internet

///
**Publication
d'études sur le
site internet**

Le dispositif de concertation

RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE

Mercredi 11 janvier
de 19h à 21h

Salle des Anciennes Écuries
des Oudairies,
La Roche-sur-Yon

RÉUNION TABLE RONDE

L'assainissement et le cycle de
l'eau, aujourd'hui et demain

Mardi 24 janvier
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

RENCONTRE DE QUARTIER

des secteurs à proximité du projet
(La Potinière, Le Puy Charpentreau et
Lotissement du Chemin des Alisiers)

Mardi 31 janvier
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

RENCONTRE DE PROXIMITÉ

Samedi 4 février
matin

Marché
de La Roche-sur-Yon
Place du Marché

RÉUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE

sur le traitement des boues
de méthanisation

Mercredi 8 février
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

RENCONTRE DE PROXIMITÉ

Jeudi 9 février
matin

Marché
de La Roche-sur-Yon
Place du Marché

ATELIER #1

La renaturation du site, l'insertion
paysagère de la nouvelle station
d'épuration et la biodiversité

Mardi 14 février
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

ATELIER #2

Les accès et les circuits
pédagogiques

Jeudi 16 février
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE

Mardi 21 février
de 19h à 21h

Salle des Anciennes Écuries
des Oudairies,
La Roche-sur-Yon





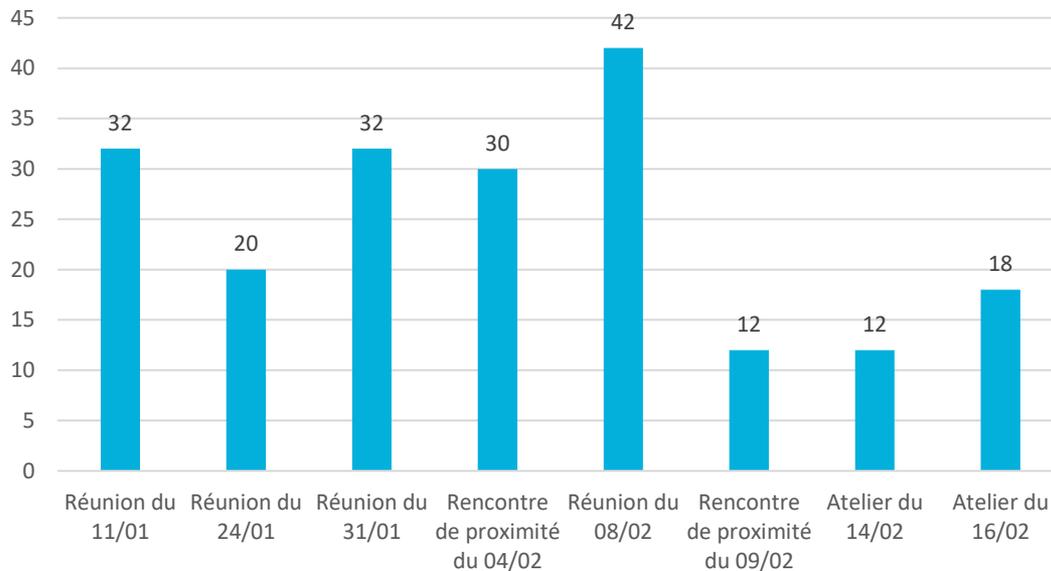
La participation du public en chiffres

Les participants

Plus de **198 participants** au total
aux différentes rencontres :

- 32 participants à la réunion d'ouverture
- 94 participants aux réunions thématiques
- 42 participants aux rencontres de proximité
- 30 participants aux ateliers

Nombre de participants à chaque rencontre



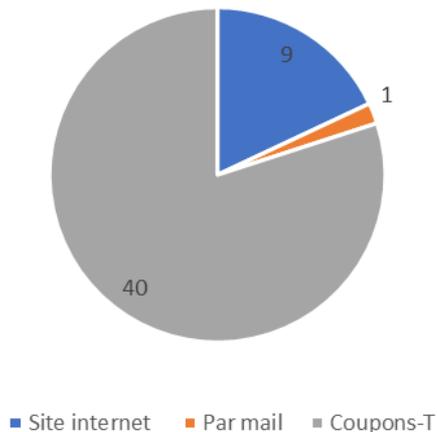
Les contributions

50 contributions et questions à la concertation au total :

- 9 contributions et questions via le site internet
- 40 contributions et questions via les coupons T
- 1 question par mail

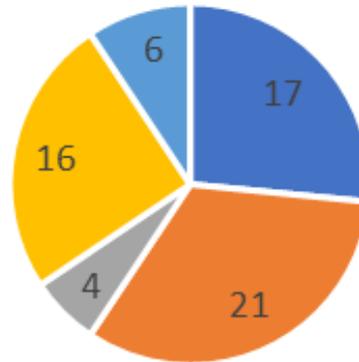
197 utilisateurs sur le site internet au total

Origine des contributions



La répartition des contributions par thème

Les grandes thématiques abordées dans les contributions



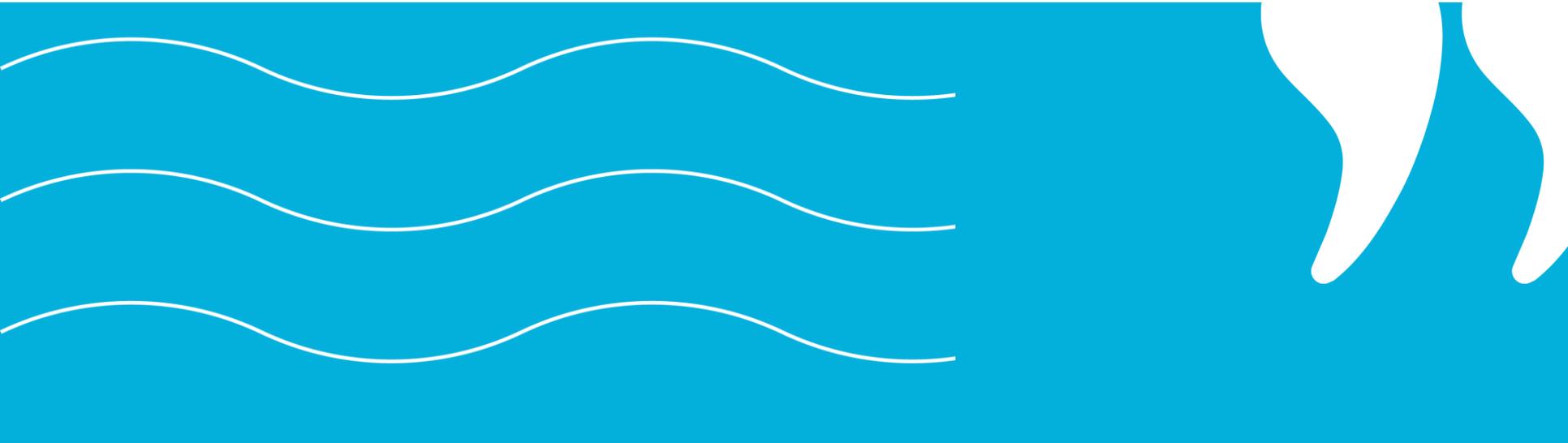
■ Les raisons d'être

■ Les caractéristiques

■ Les incidences

■ La mise en œuvre

■ La concertation préalable



Synthèse des contributions

Ce que le porteur de projet a entendu à ce stade de la concertation sur **les raisons d'être du projet**

Un projet jugé nécessaire et des objectifs compris sur :

- l'importance de la qualité des eaux de rejet
- l'importance de restituer des débits à l'Yon
- les évolutions réglementaires à venir et la nécessité de trouver des solutions alternatives au retour au sol des boues

Les raisons d'être du projet ont été partagées par les publics

Ce que le porteur de projet a entendu à ce stade de la concertation sur les caractéristiques du projet

Sur la filière eau :

- De nombreuses interrogations sur la question du traitement des micropolluants et sa prise en compte dans le projet
- Un questionnaire sur le choix de ne pas retenir de procédé REUT
- Des compléments demandés sur le procédé de traitement des eaux qui sera mis en place sur la future station d'épuration
- Une interrogation autour de la destination des déchets issus de la filière eau

Des questions concernant les obligations de raccordement à l'échelle de l'agglomération, ou encore la gestion des eaux pluviales (conformité de branchements)

Ce que le porteur de projet a entendu à ce stade de la concertation sur les caractéristiques du projet

Sur la filière boue :

- Des compléments demandés sur la destination du biogaz produit par la méthanisation
- Des inquiétudes sur les risques liés à la méthanisation (fuite de digestat dans le milieu naturel, etc.)
- Des précisions souhaitées sur la destination des déchets issus de la filière boue
- Un questionnement sur l'autonomie énergétique d'ici 2040 de la future station d'épuration
- Une interrogation sur les gaz à effet de serre issus de la valorisation thermique

Les précisions suite aux questions : les résidus issus de la valorisation thermique

Tonnage des résidus issus de la valorisation thermique :

- les cendres : 580 T/an
- les résidus de traitement des fumées : 120 T/an

→ Soit un total de **700 T/an**

Destination des résidus (conformément au PRPGD) :

- Les cendres : à l'initiative du candidat (voies de valorisation privilégiées) ou, en ISDND, possiblement sur celles de Sainte-Flaive-des-Loups (20km), Les Pineaux (25km), ou Saint-Christophe-du-Ligneron (40km)
 - Différents types de valorisation des cendres : cimenterie, remblais routiers
- Les résidus de traitement des fumées : en ISDD, possiblement sur celle de Saint-Cyr-des-Gâts (50km)

Ce que le porteur de projet a entendu à ce stade de la concertation sur les caractéristiques du projet

Sur la localisation et le devenir du site actuel :

- Une interrogation autour de la localisation : le site où la future station d'épuration sera construite
- Une opposition à l'accès envisagé route de La Potinière, en raison de la proximité avec les habitations, d'une route jugée étroite et dangereuse (virage), de chênes centenaires à protéger, d'une mare écologique en eau, etc.
- Une demande des riverains de réaliser l'accès principal par le chemin au nord de la déchetterie
- Un accès sécurisé, adapté aux charges lourdes (camions, cars scolaires, etc.) souhaité
- Une proposition de réaliser l'accès pompier un peu plus à l'ouest
- Un problème soulevé sur les dépôts sauvages de déchets
- Des informations demandées sur le devenir du site actuel
- Une opportunité de réaliser des cheminements pédagogiques autour de la station

Ce que le porteur de projet a entendu à ce stade de la concertation sur **la mise en œuvre du projet**

- Des compléments demandés concernant le Marché Public Global de Performance (MPGP) et les sources de financement
- Des interrogations sur la gestion de l'équipement à l'issue du marché
- Un coût perçu par certains comme élevé
- Une inquiétude des usagers sur l'incidence financière du projet sur la redevance assainissement
- Quelques demandes de précision sur le calendrier du projet

Le « prix de l'eau », c'est quoi ?

« Le prix de l'eau » (budget annexe) :

- une part eau potable (Vendée Eau)
- une part assainissement pour ceux qui sont en assainissement collectif (La Roche-sur-Yon Agglomération)

La redevance assainissement :

- les frais d'exploitation
- l'investissement (dont la station d'épuration)
- la rénovation des réseaux et l'entretien des ouvrages d'assainissement

➔ **Prix au m³ (facture 120 m³) : 1,88 TTC à La Roche-sur-Yon**

L'impact de l'investissement sur le montant de la redevance assainissement – les variables à prendre en compte

- Le montant final de l'investissement
- Le montant des subventions
- Conditions de l'emprunt (taux et durée)
- L'inflation
- Un amortissement sur 40 ans
- La décision des élus (le montant de la redevance est fixée par délibération de la CA)

A noter : Convergence du prix de l'eau sur l'ensemble de l'agglomération votée par la CA

Le calendrier :

- Mars 2024 : choix de l'entreprise
 - Été 2024 : positionnement de l'agence de l'eau sur les financements
- L'ensemble de ces données sera connue fin 2024**

Ce que le porteur de projet a entendu à ce stade de la concertation sur **les incidences potentielles du projet**

- Plusieurs remarques relatives à la diminution des nuisances olfactives et sonores en phase d'exploitation
- Des demandes quant à la réduction du trafic routier permise par le projet
- Des précisions demandées sur le traitement des fumées issues de la valorisation thermique
- Une attention particulière portée à la végétalisation du projet et à son intégration
- Des questions sur la gestion de la phase chantier

Ce que le porteur de projet a entendu à ce stade sur **la concertation et la suite du dialogue souhaité**

- Un accès à des études souhaité (synthèse SDA, étude de zonage d'assainissement, accord de programmation, bilan agronomique du plan d'épandage, bilan carbone de la station d'épuration actuelle et bilan RSDE)
- Une pédagogie et une clarté des présentations appréciées
- Une volonté des participants de poursuivre le dialogue lors des prochaines étapes
- Une information continue souhaitée par les habitants, notamment pour la présentation du projet retenu à l'issue de la procédure de marché

En conclusion : une concertation utile et enrichissante

- Des rencontres variées et riches d'enseignements pour le projet
- L'occasion de diffuser de l'information sur le projet et, plus largement, de faire de la pédagogie sur l'assainissement et le cycle de l'eau
- L'opportunité d'échanger avec les riverains, d'identifier les craintes et recueillir leurs souhaits

Les prochaines étapes



21 février 2023

Fin de la concertation



21 mars 2023

Publication du
bilan des garants



21 mai 2023 (au plus tard)

Publication des
enseignements de la
concertation par La Roche-
sur-Yon Agglomération

Temps d'échange

Conclusion